

# MEDAILLES GOUVERNEMENTALES

## Nouvelles dispositions pour l'octroi des distinctions honorifiques civiles du Grand-Duché de Luxembourg aux membres de l'UGDA (valables à partir de 2017).

Le nombre de distinctions prévues pour les membres de l'UGDA a été réduit à trois médailles au lieu de cinq.

Désormais, il faut être âgé(e) de 45 ans accomplis au 23 juin de l'année de la remise de la distinction (au lieu de 40 ans).

Le délai d'attente entre les différentes distinctions est désormais de 8 ans (et non plus de 5 ans).

La médaille en vermeil de l'Ordre de la Couronne de Chêne pourra être attribuée aux simples membres d'une société affiliée à l'UGDA, à condition d'avoir au moins 40 années d'activité accomplies au 23 juin de l'année de la remise de la distinction.

Le grade de Chevalier de l'Ordre de Mérite pourra être attribuée aux personnes qui occupent depuis au moins 25 ans un poste de président, secrétaire, trésorier ou membre de comité, ou bien aux membres qui sont actifs depuis au moins 25 ans en tant que directeur, sous-chef, organiste, porte-drapeau ou chargé de cours, à condition d'avoir au moins 40 années d'affiliation à une société accomplies au 23 juin de l'année de la remise de la distinction.

Une promotion ultérieure dans le grade de Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne pourra être attribuée aux personnes qui occupent depuis au moins 40 ans un poste de président, secrétaire, trésorier ou membre de comité, ou bien aux membres qui sont actifs depuis au moins 40 ans en tant que directeur, sous-chef, organiste, porte-drapeau ou chargé de cours accomplies au 23 juin de l'année de la remise de la Distinction.

<b>COURONNE DE CHENE MEDAILLE EN VERMEIL</b>	<b>ORDRE DE MERITE CHEVALIER</b>	<b>COURONNE DE CHENE CHEVALIER</b>
40 années d'activités comme membre	40 années d'activités 25 années de service comme : <ul style="list-style-type: none"><li>• président</li><li>• secrétaire</li><li>• trésorier</li><li>• directeur</li><li>• membre du comité</li><li>• chargé de cours</li><li>• sous-chef</li><li>• organiste</li><li>• porte-drapeau</li></ul>	40 années d'activités 40 années de service comme : <ul style="list-style-type: none"><li>• président</li><li>• secrétaire</li><li>• trésorier</li><li>• directeur</li><li>• membre du comité</li><li>• chargé de cours</li><li>• sous-chef</li><li>• organiste</li><li>• porte-drapeau</li></ul>

**Les années de service sont calculées jusqu'au 30.06 de l'année en cours.**